

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Rapport de Mission
Bresil - Argentine - Uruguay
du 10 Fevrier au 3 Mars 1980

* * *

Jean-François Labarthe

JFL/NG-OP/CTT
Mars 1980

ARGENTINE ET URUGUAY

Les objectifs de ma mission dans ces 2 régions avaient pour but de:

- constater les conditions de détention dans des lieux de haute et de maximum sécurité;
- vérifier les techniques de visites avec les délégués;
- veiller à toute question relative à la protection des personnes détenues;
- établir, d'entente avec le délégué général, les lignes directrices concernant le programme de visites pour les mois à venir.

J'ai le sentiment d'avoir atteint les buts de ma mission, en ayant eu notamment:

- la possibilité de visiter en profondeur les 3 lieux de détention les plus importants ("Devoto", "Caseros" "Libertad"), en consacrant le temps nécessaire à la visite des établissements et aux entretiens avec les détenus;
- l'occasion de participer à de nombreux entretiens avec les nouveaux délégués en poste depuis quelques semaines et de découvrir à travers eux non seulement de bons techniciens-visiteurs de prisons, mais des hommes de grande qualité;
- le temps d'aborder avec mes collègues certaines rubriques du rapport de visite qui devra faire l'objet de réadaptation au vu des conditions de détention constatées;

- des réponses à propos de cas particuliers étayés par des dossiers bien constitués.

J'ai ainsi pu voir que le travail de protection apporté par le CICR tant en Argentine qu'en Uruguay est bien organisé et qu'il répond aux besoins actuels. Les détenus apprécient cette protection et en sont très reconnaissants.

Les prisons de haute et maximum sécurité

Les Argentins se flattent de pouvoir exporter leur technologie pénitentiaire depuis la construction de la prison ultra-moderne de "Caseros"; La prison de femmes de "Devoto" est connue pour ses tentatives de mutineries et la prison de la "Libertad" a la réputation de broyer les détenus en quelques années physiquement et moralement.

Dans des trois lieux, le système de détention est, à des degrés différents, le même:

- mesures de sécurité;
- cloisonnement des détenus, interdisant les contacts entre eux;
- enfermement individuel ou à deux, rarement en groupes;
- nombre élevé de brimades et de punition;
- difficulté ou impossibilité de communiquer avec les gardes, etc.

La prison de la "Libertad" est cependant le lieu dans lequel ce système est poussé au-delà de ce qu'on a l'habitude de voir, aussi bien dans le domaine de la sécurité que dans celui de la recherche de tout ce qui peut nuire à l'homme incarcéré.

Conditions de détention à la "Libertad", quelques exemples

Les deux tiers des 1.200 détenus vivent à deux en cellule. le co-détenu est choisi par l'administration. Il doit parfois cohabiter avec l'autre détenu plusieurs années. Le troisième tiers des détenus est en cellule solitaire, depuis plus de 7 ans pour certains d'entre eux, et souvent 24 heures sur 42 h., malgré l'heure de promenade quotidienne annoncée par les autorités.

Les gardes sont les soldats venus accomplir une partie de leur école de recrue à la prison. Ils n'y passent qu'un à deux mois et ne restent que quelques jours au même poste.

Les contacts verbaux avec les prisonniers sont interdits; seule exception: l'énoncé des punitions distribué méthodiquement selon un règlement. L'application des sanctions correspond toujours à une violation du règlement. Le problème, c'est qu'il change tous les jours ce règlement, et par conséquent, les sanctions ne sont jamais prévisibles. Tous les avantages peuvent être transformés en délits et donc sanctionnés. Autre forme de punition ou de brimades les fouilles nocturnes, qui peuvent inclure la destruction totale des biens personnels du détenu; la cellule est alors complètement vidée par un soldat et le détenu mettra des mois reconstituer son habitation.

La prison de la "Libertad" est "autogérée" par les détenus, car ils sont associés à toute la marche de la prison: cuisine, administration, tenue à jour de la cartothèque des punitions, distribution dans les cellules, en passant par l'organisation des visites, du courrier, des ateliers etc Mais à chaque détour de cette confiance apparente, la brimade surgit, la punition s'abat et le garde, dans une cage grillagée, l'arme au poing, veille et menace.

Le prisonnier a le crâne rasé et porte un uniforme avec un numéro matricule souligné d'une bande de couleur qui indique l'étage auquel il appartient.

Dans ces déplacements, il doit avoir ses mains dans son dos et ne regarder que fixement devant lui. Un regard par dessus l'épaule ou à l'étage supérieur et c'est une privation de promenades pour quelques jours, ce qui le confine dans sa cellule, de moins de 3 m. sur 2 m., 24 heures sur 24 h. 11 devient un numéro matricule ambulant.

Les visites se déroulent dans un parloir vitré avec un téléphone. A la sortie, le détenu et son visiteur peuvent s'ils le désirent, s'embrasser l'espace d'une seconde, au travers d'un orifice de quelques centimètres pratiqué dans une vitre.

L'enfant venu à la visite (une fois par mois) laisse sa mère derrière le barbelé et attend son père détenu dans un joli jardin arrangé tout exprès pour les enfants (sable, toboggan, balançoire) etc. La visite se fera sur un banc et si le père a des gestes de tendresse, la visite s'arrêtera là, et la punition sera d'un ou de deux mois de cellule punitive, sans possibilité de visites. Par contre, si le père n'a aucun geste pour son enfant durant la visite, il pourra le recontrer 9 heures par année. De toute façon, à l'issue de la visite, le garde interrogera l'enfant.

Les cabines de verre réservées aux visites servent aussi aux avocats et les téléphones utilisés peuvent permettre l'enregistrement du défenseur, nommé d'office par la junta militaire. La liberté de s'exprimer par écrit est "oubliée" par le détenu, la censure retient presque toutes les lettres.

Le détenu perd graduellement contact avec parents et amis

et les vases sont bien communicants entre l'accusation et la défense.

L'interdiction de pratiquer des exercices physiques en cellule et de ne pas pouvoir s'allonger sur sa couchette pendant la journée, provoque des altérations physiques irréversibles, qui peuvent conduire, après un certain temps passé en prison, à des paralysies et à l'atrophie de certains membres.

Le co-détenu est parfois un malade mental. Lors d'une crise, il sera réinterrogé en douceur par le psychologue de la prison, auquel il livra malgré lui des informations sur son unique compagnon. Les autorités en saisissent l'occasion reprennent l'interrogatoire du compagnon en question et rajouteront éventuellement quelques années de détention à sa peine déjà longue.

Le malade mental a regagné sa cellule et rongé de remords, tentera de se suicider. L'administration l'en empêchera par une surveillance de tous les instants, car elle ne veut pas non plus "d'évasions" de cette façon. Il y a 108 malades mentaux fichés par les autorités et des dizaines de milliers de tranquilisants distribués chaque mois. En milieu pénitentiaire les détenus ont des exigences en matière de médicaments qui sont plus ou moins étrangères à un traitement et qui vise autre chose.

Les journaux et le radio sont interdits; les livres de littérature d'avant la Révolution française sont à la bibliothèque; depuis, rien ne semble avoir été publié.

S'il n'est pas seul en cellule, le détenu peut parler à son unique compagnon. Il peut aussi dialoguer le temps d'une promenade avec un autre détenu. D'autres peuvent échanger quelques paroles lorsqu'ils ont la possibilité de travailler (en groupe restreint de 3 à 6 personnes et sans être rémunéré) montage de lunettes, fabrication de prothèses dentaires, enregistrement de musiques, réparations,

mécanique, soudure, travaux manuels sur bois, sans parler des corvées. Les équipes se relaient constamment, se font et se défont régulièrement, articulées à distance par une direction tripartite (armée de terre, air et marine) invisible, dont les soldats sont les agents éphémères et muets. Pour tous les détenus, les effets de tension et d'insécurité n'ont pas commencé à la prison, mais avant, au moment de l'interrogatoire. Tous ont été torturés, tenus au secret, interrogés, tous sans exception depuis 1971 jusqu'en 1979.

Tous ont passé par les brigades militaires, des semaines, des mois, parfois plus d'un an. Il y a les brigades qui torturent à l'électricité, qui suspendent les détenus par les bras attachés derrière le dos ou qui leur maintiennent la tête sous l'eau jusqu'à étouffement, sans parler de tous les autres raffinements.

D'autres brigades "récupèrent" les détenus et les "remettent en forme". Une fois présentables, les soldats les font entrer à la prison. Certains détenus vus à la "Libertad" ont dû retourner dans des brigades militaires pour se faire interroger une deuxième ou une troisième fois.

La présente note se situe dans une première tentative d'analyse et de rappels des effets des mesures de sécurité massives. Cet établissement héberge, depuis presque 10 ans, plus de 1.000 détenus subversifs.

Ce type d'internement entraîne-t-il des conséquences graves chez le prisonnier et lesquelles?

La privation de liberté est en soit la plus pénible des frustrations et les restrictions imposées par les autorités au simple mouvement du détenu et à sa volonté sont un obstacle ou un frein à la satisfaction de ses besoins les plus essentiels;

La privation de circuler pour qui possède des jambes, comme

d'ailleurs toute privation d'un membre ou d'un organe des sens amène une frustration plus ou moins importante, qui entraîne une réaction de la part du détenu, dont la gravité peut dépendre notamment:

- de l'importance de ce besoin en intensité; - de la tolérance à cette frustration et de la durée de celle-ci;
- des mécanismes de défense du détenu.

Les prisonniers rencontrés n'expriment plus de besoin. Ils se racontent en essayant de masquer la douleur et la peur qu'ils ont de montrer une personnalité détériorée à un interlocuteur bienveillant. Ils rapportent aux délégués une vie angoissée et dévalorisée, un isolement muet des personnes et des souffrances psychologiques.

Le détenu n'a jamais la liberté de se cacher, car la sécurité exige l'ouverture des quichets et des portes constamment et peut surveiller l'accomplissement des besoins les plus intimes de chacun.

Parmi les autres libertés dont les autres détenus de la "Libertad" sont privés, il ne faut pas oublier la liberté de parler, de siffler, de chanter (le règlement impose le silence), le choix de ses amis, la liberté d'écrire, de regarder où l'on veut en sortant de sa cellule.

Le détenu ressent alors avec intensité les différences entre détention et oppression. Par le jeu des suppressions de visites et de la censure, nous l'avons vu, il ne lui restera plus que ces compagnons de baigne. Il perd son identité d'homme et reçoit celle du prisonnier et de son numéro. Il ne choisit ni uniforme ni sa coupe de cheveu, il n'est pas libre de se lever, de marcher, de prendre sa douche, de se raser ou de laisser pousser sa barbe. Il doit travailler sans être payé; ses souliers et son dentier appartiennent à l'institution; s'il casse ses lunettes, il est puni et en est privé pour longtemps; il est

verrouillé jour et nuit dans sa cellule de béton; il n'appelle pas le surveillant.

Au cours des entretiens, les détenus démontrent tout en l'exprimant qu'ils ont un minimum de contact avec leur compagnon et avec les objets. Cette carence de stimulation sensorielle fait apparaître chez le détenu une perte d'intérêt pour l'environnement. Il ne parle que de lui. Ses réactions sont très émotives. Il évoque son angoisse des malaises psychosomatiques. Il perd le fil de sa phrase et décrit ses hallucinations.*

L'un d'eux, atteint de névrose dit avoir vécu en cellule plusieurs mois avec son père et sa soeur "morts tous les deux depuis fort longtemps" jusqu'au moment où le médecin de la prison lui a donné des médicaments. Depuis ce jour ce prisonnier ne supporte plus de vivre. Ce détenu pouvait vivre avec sa névrose. Il s'était habitué à la prison. Avec cet apport médicaments sa névrose a basculé en psychose.

Le médecin a-t-il la liberté de prescrire et de tenir son secret médical dans le contexte de la "Libertad"? Ce qui est certain, c'est que le pouvoir militaire est superposé au pouvoir médical, que le détenu n'a aucun droit et que ce pouvoir unique est écrasant pour la personne incarcérée.

* Il est intéressant de relever d'une étude récente conduite parmi les détenus d'une prison que la santé mentale des détenus s'améliore sensiblement lorsqu'il y a relations avec autrui et un "ajustement" possible à la réalité quotidienne.

Le détenu s'enlise dans une vie aliénante d'automate dans laquelle tout se fait par un son de cloche, un signe, un coup de sifflet et un hochement de la tête.

L'administration de la "Libertad" craint l'émeute, l'évasion et le suicide. Elle sait qu'avec une privation excessive de liberté, elle conduit les détenus au travers de troubles profonds au suicide, à l'homocide ou à l'état psychotique. En plus de cet appauvrissement dû, dans un sens large, aux privations sensorielles et sociales (cellule exigüe de béton, claquement des portes d'acier, solitude, absence de contacts etc.), le détenu est sans cesse harcelé, provoqué et puni. Il doit vivre tantôt des périodes de durcissement de la discipline, tantôt de relâchement.

La tension dans la prison se sent et se voit, l'insécurité des détenus traqués monte en flèche lors de simulations d'évasions jouées par les soldats des miradors qui tirent sur des mannequins; des informations semant le trouble sont diffusées dans la prison par haut-parleurs. Certaines condamnations sont prolongées; les peines paraissent disproportionnées aux délits commis ou non. A la sortie si le détenu ou plutôt sa famille, ne peut pas rembourser le prix de pension de la "Libertad" (qui peut se monter à plusieurs milliers de dollars), l'homme ne sortira pas.

Le détenu pense plus à ce qu'il ne peut pas faire qu'à ce qu'il a droit; mettre à profit ses capacités lui est interdit; tout est corrigé par la peur et les privations.

Le traitement appliqué à la "Libertad" est différencié, ce qui crée des divisions, des tensions et une compétition dans l'abaissement. Le détenu a deux possibilités :

- tentative d'enracinement dans ce milieu par réaction;
- tentative de suicide, absorption de médicaments.

De tout façon, s'il en sort, il en sortira différent de ce qu'il était avant son incarcération.

Un détenu ayant été libéré après 6 ans dit:

"Les autorités créent des tensions et interdisent l'expression".

* * *

2465 - 10 AVR.1980

Première conclusion :

"Je t'arracherai les yeux et je me les mettrai,
tu m'arracheras les miens et tu te les mettras,
ainsi tu me regarderas avec mes yeux et moi avec
les tiens."

L. Binswanger

Ce texte est affiché au dessus de bureau du psychologue
dans la prisons de la "Libertad".

Deuxième conclusion :

Le CICR devrait être attentif dans les mois à venir aux
points suivants:

- A. Adapter pour ce genre de visite des méthodes scientifiques reconnue afin d'éviter les contestations ultérieures de la part de la junta militaire.
- B. Sensibilisation des délégués-visiteurs aux caises engendrant les privations sensorielles et la frustration des détenus placés dans des établissements de haute sécurité.
- C. Donner aux délégués des éléments de formation quant aux méthodes et techniques d'entretiens afin de pouvoir diriger et "digérer" un grand nombre d'entretiens de types différents et souvent éprouvant.
- D. Etudier dans le cadre de la refonte du schéma de rapport des visites pour l'Amérique Latine, une partie administrative et descriptive plus succincte et tenter de développer dans une seconde partie les constatations et les impressions des délégués.
- E. Reprendre dans le cadre du Département des Opérations les questions relatives à la lutte contre la torture.

Jean-François Labarthe